

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2023

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE  
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES  
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE558

présenté par  
Mme Bregeon, rapporteure

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« au I du présent article »

les mots :

« à l'article 8 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination juridique.